

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le neuf novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M. PÉROT Yannick, Mme GUÉRINEAU Brigitte, M. ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline, Mme PHILIPPOT Jocelyne, Ms BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle,

Etaient excusés : Ms. BONNICHON Philippe, JOLY Michel, Mmes BERTHELOT Maria, RAVAN Bénédicte

Secrétaire de séance : Mme POISSON Emmanuelle

Date de la convocation : 3 novembre 2015

M. BONNICHON Philippe a donné pouvoir à Mme ARQUEZ Micheline pour le représenter et émettre tout vote,

Mme BERTHELOT Maria a donné pouvoir à M. PÉROT Yannick pour la représenter et émettre tout vote,

Mme RAVAN Bénédicte a donné pouvoir à Mme POISSON Emmanuelle pour la représenter et émettre tout vote.

Pas d'observation sur le compte rendu de la réunion du 12 octobre 2015 ; il est approuvé à l'unanimité ; M. le maire précise que le nombre de votants pour le dossier n° 7 a été rectifié.

ORDRE DU JOUR :

- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale
- Effacement des réseaux d'électricité Rue du Clos de l'Image
- Modification des statuts du SIEIL
- Factions pour les élections régionales
- CCTS / Prise de compétence « Soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles en limitant cette action aux frelons asiatiques et aux ragondins »
- Suppression du CCAS
- Remboursement de sinistre
- Budget communal - décision modificative
- Dossier PAVE
- Questions diverses

M. le Maire demande à l'assemblée l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

- Modification des libellés des tarifs de location de la salle polyvalente

- Statuts / Rapport de la CLECT
- Syndicat de l'Esves

et le retrait d'un point, celui du dossier PAVE ; le conseil municipal, accepte l'ajout et le retraits des points précités.

Avant d'ouvrir la séance et de lui laisser la parole, Monsieur le maire tient à remercier la présence de M. Gérard HÉNAULT, Président de la C.C.T.S, pour la présentation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale en Indre-et-Loire.

Dossier n°1 - Projet de schéma départemental de coopération

M. HÉNAULT, après avoir remercié le maire et les élus de l'accueillir, précise en préambule que suite au vote de la Loi Nôtre en août dernier, l'obligation a été faite aux Préfets de présenter un schéma départemental aux communes qui doivent émettre un avis.

Il revient sur la notion importante du terme « compétences », des changements à venir suite aux dispositions de la loi Nôtre, du partenaire privilégié des Communes qu'est la Région en soulignant l'affaiblissement des Départements. Il rappelle que notre territoire c'est le Pays de la Touraine Côté Sud (périmètre des 4 CC), ce dernier est chargé de porter des opérations déléguées par les Régions.

Aujourd'hui, la nouvelle carte intercommunale prévoit la fusion des 4 Communautés de Communes (CC Touraine du Sud, CC Grand Ligueillois, CC Montrésor, CC Loches Développement) ; la CC Touraine du Sud peut rester telle que mais les 4 présidents ont plaidé la fusion des 4 CC car l'Echelle du Pays présente des avantages, en effet, des coopérations se sont créées : l'agence Touristique, la maison de l'emploi, le service ADS ; se regrouper permettra d'avoir une existence, dit-il

Il précise que les compétences exercées actuellement par les quatre CC seront conservées par la nouvelle intercommunalité.

En final, Monsieur le Maire propose un 2^{ème} débat pour avoir des éléments supplémentaires, Monsieur HÉNAULT précise qu'il apportera toute information complémentaire dès qu'il en aura.

Dossier n°1 - Effacement des réseaux d'électricité rue du Clos de l'Image

Le conseil municipal est informé que le projet est en cours d'étude auprès des services du SIEIL

Pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, le SIEIL sollicite ORANGE pour une étude et un chiffrage de la mise en souterrain,

La commune consulte INEO pour l'éclairage public.

Délib 01/11/2015 - Location de la salle des fêtes

Le tarif de location de la salle polyvalente est modifié pour les Associations Communales, en ce sens que le tarif du week-end s'applique également aux jours fériés

| | |
|------------|--------------------|
| votants | 14 dont 3 pouvoirs |
| Pour | 14 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Délib 02/11/2015 - Adhésion de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles au SIEIL

Le conseil municipal, accepte l'adhésion de la communauté de communes précitée au SIEIL, pour les compétences suivantes : éclairage public, infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides, système d'information géographique.

| | |
|------------|--------------------|
| votants | 14 dont 3 pouvoirs |
| Pour | 14 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Dossier n°2 - Factions pour les élections régionales

En vue des prochaines élections régionales des 6 et 13 décembre, les permanences des conseillers pour la tenue du bureau de vote, ont été mises en place

Délib 03/11/2015 - Modification des statuts de la CCTS

Le conseil municipal, accepte la modification de l'article 2 des statuts de la CCTS à savoir :

- La prise de compétence « Soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles en limitant cette action aux frelons asiatiques et aux ragondins »

| | |
|------------|--------------------|
| votants | 14 dont 3 pouvoirs |
| Pour | 14 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Délib 04/11/2015 - Statuts de la CCTS, rapport de la CLECT

Le conseil municipal, accepte le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) portant sur la :

- La clause de revoyure autour du transfert de charge associé à la prise de compétence « accueil collectif de la petite enfance »,
- La proposition de prise de compétence « Soutien à la lutte contre les espèces animales invasives »

| | |
|------------|--------------------|
| votants | 14 dont 3 pouvoirs |
| Pour | 14 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Le conseil municipal a pris note que la CCTS, depuis 2012 reversait à la commune 130 997.06 € et qu'à partir de 2016 et jusqu'en 2021, il lui sera versé 127 399.99 €.

Délib 05/11/2015 - Suppression du CCAS

Le CCAS sera dissous au 31 décembre 2015 ; c'est le conseil municipal qui exercera directement cette compétence ; le budget sera transféré dans celui de la Commune.

| | |
|------------|--------------------|
| votants | 14 dont 3 pouvoirs |
| Pour | 14 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Délib 06/11/2015 - Remboursement de sinistre

Les assurances SMACL remboursent 1 279.80 € pour le remplacement d'un candélabre endommagé par un véhicule sur le Route de Descartes ; le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement.

Délibération n° 7 - Budget communal - décision modificative n°4

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier le budget communal comme suit :

Section Investissement - Dépenses

| | |
|---|----------|
| 204181 – Biens immobiliers, matériels et études | 1 799.00 |
| Opération 46 – Aire de covoiturage | |
| 2152 – Installation de voirie | -1799.00 |
| | ----- |
| TOTAL | 0.00 |

Section Fonctionnement – Dépenses

| | |
|--|-----------|
| 616 – Primes d'assurance | 4 900.00 |
| 6611 – Intérêts des emprunts et dettes | 3 000.00 |
| 022 – Dépenses imprévues | -7 900.00 |

TOTAL 0.00

| | |
|------------|--------------------|
| votants | 14 dont 3 pouvoirs |
| Pour | 14 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Délibération n° 8 - Enquête publique - Dossier du Syndicat Mixte pour l'Entretien de l'Esves

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux le dossier concernant les demandes du « *Syndicat Mixte pour l'Entretien et l'Aménagement de l'Esves et de ses affluents* » en vue de déclarer d'intérêt général et d'autoriser les travaux d'entretien et de restauration de l'Esves et de ses affluents.

Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique du 5 octobre au 5 novembre 2015 inclus.

La Commune ayant été concernée par ce dossier est appelée à donner un avis sur ces demandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, n'a pas d'observation à formuler sur ce dossier et par conséquent émet un avis favorable aux demandes précitées.

| | |
|------------|--------------------|
| votants | 14 dont 3 pouvoirs |
| Pour | 14 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Michel JOUZEAU